



Homélie du 2 février 2025 – P. Laurent Maurin

PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE

Évangile selon Saint Luc, 2 (Traduction revue en fonction du texte grec connu)

21 Quand fut arrivé le huitième jour, celui de la circoncision, l'enfant reçut le nom de Jésus, le nom que l'ange lui avait donné avant sa conception.

22 Quand fut accompli le temps prescrit par la loi de Moïse pour la purification, les parents de Jésus l'amènèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur,

23 selon ce qui est écrit dans la Loi : Tout premier-né mâle sera consacré au Seigneur.

24 Ils venaient aussi offrir le sacrifice prescrit par la loi du Seigneur : un couple de tourterelles ou deux petites colombes.

25 Or, il y avait à Jérusalem un homme appelé Syméon. C'était un homme juste et religieux, qui attendait la Consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui.

26 Il avait reçu de l'Esprit Saint l'annonce qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ, le Messie du Seigneur.

27 Sous l'action de l'Esprit, Syméon vint au Temple. Au moment où les parents présentaient l'enfant Jésus pour se conformer au rite de la Loi qui le concernait,

28 Syméon reçut l'enfant dans ses bras, et il bénit Dieu en disant :

29 *« Maintenant, ô maître, tu délies ton esclave dans la paix selon ta parole.*

30 *Car mes yeux ont vu le salut*

31 *que tu préparais à la face des peuples :*

32 *lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël. »*

33 Le père et la mère de l'enfant s'étonnaient de ce qui était dit de lui.

34 Syméon les bénit, puis il dit à Marie sa mère : « Voici que cet enfant est là pour la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de contradiction

35 – et toi, ton âme sera traversée d'un glaive – : ainsi seront dévoilées les pensées qui viennent du cœur d'un grand nombre. »

36 Il y avait aussi une femme prophète, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était très avancée en âge ; après sept ans de mariage,

37 demeurée veuve, elle était arrivée à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle ne s'éloignait pas du Temple, servant contre rétribution jour et nuit dans le jeûne et la prière.

38 Survenant à cette heure même, elle proclamait les louanges de Dieu et parlait de l'enfant à tous ceux qui attendaient la

délivrance de Jérusalem.

39 Lorsqu'ils eurent achevé tout ce que prescrivait la loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, dans leur ville de Nazareth.

40 L'enfant, lui, grandissait et se fortifiait, rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était sur lui.

Homélie du Père Laurent Maurin

Nous sommes donc ici, avec l'évangile de Luc, au Temple de Jérusalem.

Le lieu n'est pas anodin, dans la Première alliance, c'est le lieu de la présence de Dieu sur terre, au milieu de son peuple. Comme bonne famille juive, la famille de Jésus vient suivre les prescriptions de la loi de Moïse au Temple. Les exigences de la Loi sont redites à trois reprises dans ces quelques versets.

On peut lire en parallèle de ce chapitre 2 de l'évangile selon Luc, le chapitre 2 de l'évangile selon Jean, lorsqu'il est question de Jésus dans le même Temple de Jérusalem qui renverse les tables et chasse ceux qui y font commerce. Il annonce la destruction du Temple et l'élévation d'un nouveau Temple celui de son Corps (en trois jours !). Celui-ci n'est plus régi par les tables de la loi. Par-delà sa mort et sa résurrection, ceux qui vivent du Christ y sont les membres de son Corps. C'est-à-dire nous aujourd'hui, nous qui allons nous nourrir d'un même pain...

Ces deux récits sont des programmes de l'essentiel de la mission de Jésus : nous amener dans une autre relation avec Dieu. Luc le fait de façon apparemment plus consensuelle... et pourtant cette apparence cache la même réalité radicale que les deux personnages de Syméon et de Anne, qu'il met (seul) en scène, révèlent.

Avec Jésus, Syméon se dit « délié de l'esclavage dans la paix ». Sereinement la lumière du Christ l'éclaire et lui fait comprendre que le salut lui est donné, sans opérer de sacrifices, de rites ou de rituels. Les rituels du Temple sont caducs. La loi de Moïse est dépassée pour tous, Juifs et non Juifs, dit-il.

Anne, porte un nom hébreu riche de sens, comme très souvent dans les textes bibliques. Anne signifie la grâce, ou en français courant : la gratuité, la générosité. Elle est fille de Phanuel, c'est-à-dire des faces de Dieu et de la tribu d'Aser, c'est-à-dire, en marche ! Elle découvre donc qu'elle n'a rien à demander à Dieu, qu'elle n'a rien à attendre de lui, la relation qui libère est celle de la gratuité, de la générosité. Plus de rétribution. Le trafic du Temple ne tient plus, comme tout trafic que l'on établie naturellement avec Dieu qui n'en a nul besoin...

La croissance du Corps du Christ est à ce prix, nous délivrant de nos lamentations. L'intelligence d'une autre relation à Dieu est possible, grâce à cette gratuité qui libère, et nous permet de vivre avec lui partout.

Laurent Maurin, curé

2025-01-02-homelie-presentation-du-seigneur-au-temple

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 19/04/2025 -

<https://charente.catholique.fr/grand-angouleme/actualites/homelie-du-2-fevrier-2025-p-laurent-maurin/>